



COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2026.

PRESENTS : Andrée BONHOMME, Sylvie BOUERY, Adrian DANIEL, Gérard DONNINI, François FERAUD, Olivier LIONARDO, France LOMBARD, Frédérique MENUT, Marielle MICHEL, Patrick VOEGTLIN.

PROCURATION : Inès OCCELLI a donné pouvoir à Marielle MICHEL. Cynthia RAHAL a donné pouvoir à Adrian DANIEL. Gil LUCANI a donné pouvoir à Patrick VOETGLIN.

ABSENTS EXCUSES : Gilles GIORDANO.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 M 57 – 26.

Le conseil municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

RESULTAT CA 2024	VIREME NT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
70 066.35 €		- 418864.41 €	Dépenses 129 289.76 €	+150297.24	- 198500.82
572 550.10 €		+ 169632.49€	Recettes		+ 742182.59 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le



ID : 004-210400768-20260429-AFFECT_M57_26-DE

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2025	742 182.59 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		198 500.82 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		543 681.77 €
Total affecté au c/ 1068 :		198 500.82 €
Résultat d'investissement reporté au BP 2026, ligne D001		348 798.06 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 2025	543 681.77 €
Déficit à reporter (ligne 001)		€

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 27 avril 2026,

Le Maire,

Didier OCCELLI,



COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2026.

PRESENTS :. Andrée BONHOMME, Sylvie BOUERY, Adrian DANIEL, Gérard DONNINI, François FERAUD, Olivier LIONARDO, France LOMBARD, Frédérique MENUT, Marielle MICHEL, Patrick VOETGLIN.

PROCURATION : Inès OCCELLI a donné pouvoir à Marielle MICHEL. Cynthia RAHAL a donné pouvoir à Adrian DANIEL. Gil LUCANI a donné pouvoir à Patrick VOETGLIN.

ABSENTS EXCUSES : Gilles GIORDANO.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026 M57 - 27.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le budget primitif 2026 qui se traduit par les chiffres suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes : 2 270 712.89 €

Dépenses : 2 270 712.89 €

Section d'Investissement

Recettes : 1 553 251.67 €

Dépenses : 1 553 251.67 €

Le budget primitif est adopté à l'unanimité. Madame France LOMBARD et Messieurs Gérard DONNINI et François FERAUD s'abstiennent.

Fait à Entrevaux, le 27 avril 2026.

Le Maire,

Didier OCCELLI,



COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2026.

PRESENTS : Andrée BONHOMME, Sylvie BOUERY, Adrian DANIEL, Gérard DONNINI, François FERAUD, Olivier LIONARDO, France LOMBARD, Frédérique MENUT, Marielle MICHEL, Patrick VOEGTLIN.

PROCURATION : Inès OCCELLI a donné pouvoir à Marielle MICHEL. Cynthia RAHAL a donné pouvoir à Adrian DANIEL. Gil LUCANI a donné pouvoir à Patrick VOETGLIN.

ABSENTS EXCUSES : Gilles GIORDANO.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – 28.

Monsieur le Maire rappelle la loi des finances et l'introduction de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il rappelle également la commission des finances du 20 avril 2026 et le souhait de ne pas augmenter le taux des impôts locaux.

Ainsi les taux pour l'année 2026 sont les suivants :

Foncier bâti : 45.05 %

Foncier non bâti : 66.19 %

Taxe d'Habitation Résidences Secondaires : 14.81 %

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à Entrevaux le 27 avril 2026.

Le Maire,

Didier OCCELLI,



COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2026.

PRESENTS : Andrée BONHOMME, Sylvie BOUERY, Adrian DANIEL, Gérard DONNINI, François FERAUD, Olivier LIONARDO, France LOMBARD, Frédérique MENUT, Marielle MICHEL, Patrick VOEGTLIN.

PROCURATION : Inès OCCELLI a donné pouvoir à Marielle MICHEL.
Cynthia RAHAL a donné pouvoir Adrian DANIEL. Gil LUCANI a donné pouvoir à Patrick VOETGLIN.

ABSENTS EXCUSES : Gilles GIORDANO.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

OBJET : BUDGET PRIMITIF M 57 – DETAIL DES SUBVENTIONS VERSEES
ARTICLE 65748 - 29.

Le Conseil municipal décide d'attribuer la somme de 28 300 € prévue à l'article 65748 comme détaillé ci-dessous:

ORGANISMES	2025 Pour mémoire	2026 Proposition	Vote conseil
AMICALE POMPIERS	1 000	1 300	1 300
AMICALE PERSONNEL	800	900	900
APPE	2 500	3 000	3 000
ASE	2 000	2 500	2 500
APEE	1 200	1 500	1 500
COMITE DU PLAN	2 000	3 000	3 000
COMITE DES FETES ENTREVAUX	1 500	2 500	2 500
COMITE DE BAY	2 000	2 300	2 300
FOOTBALL CLUB DES VALLEES	500	500	500
FOYER SOCIO EDUCATIF ANNOT	150	250	250
TENNIS CLUB DES VALLEES	500	400	400
LES CHATS DU MERCANTOUR	300	300	300
GRIMALDI FM	300	300	300
HEBERGEURS D'ENTREVAUX	1 000	1 100	1 100
PACTE 04	3 000	3 300	3 300
LA GARDE ENTREVALAISE	500	1 000	1 000
ASSOCIATION EVA	750	1 500	1 500
CHEVALIERS D'ENTREVAUX	500	600	600
PETITS COEURS D'ENTREVAUX	500	1 000	1 000

SYNDICAT OLEICOLE	1 000	0
COLLECTIF NDVV	0	800
LES CHRIST Ô DU COEUR	0	250

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 30/04/2026
ID : 004-210400768-20260429-BP_M57_SUBV_29-DE



Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 27 avril 2026.

Le Maire,

Didier OCCELLI





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2026.

PRESENTS : Andrée BONHOMME, Sylvie BOUERY, Adrian DANIEL, Gérard DONNINI, François FERAUD, Olivier LIONARDO, France LOMBARD, Frédérique MENUT, Marielle MICHEL, Patrick VOEGTLIN.

PROCURATION : Inès OCCELLI a donné pouvoir à Marielle MICHEL. Cynthia RAHAL a donné pouvoir à Adrian DANIEL. Gil LUCANI a donné pouvoir à Patrick VOETGLIN.

ABSENTS EXCUSES : Gilles GIORDANO.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 – EAU ET ASSAINISSEMENT - 30.

Le conseil municipal,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREM ENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	43 045.67		18 221.46€	Dépenses 0 €	87 003.07 €
FONCT	27 895.55 €	0,00 €	- 11 707.34 €	Recettes 25735.94 €	16 188.21 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le



ID : 004-210400768-20260429-AFFECT_EAU_ASS-DE

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2025	16 188.21 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		16 188.21
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
Résultat		
d'investissement reporté		
BP 26 ligne R001		61 267.13 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2025	103 191.28 €
Excédent à reporter (ligne 001)		

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 27 avril 2026.

Le Maire,

Didier OCCELLI,



COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2026.

PRESENTS : Andrée BONHOMME, Sylvie BOUERY, Adrian DANIEL, Gérard DONNINI, François FERAUD, Olivier LIONARDO, France LOMBARD, Frédérique MENUT, Marielle MICHEL, Patrick VOEGTLIN.

PROCURATION : Inès OCCELLI a donné pouvoir à Marielle MICHEL. Cynthia RAHAL a donné pouvoir à Adrian DANIEL. Gil LUCANI a donné pouvoir à Patrick VOETGLIN.

ABSENTS EXCUSES : Gilles GIORDANO.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

OBJET : BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2026 – 31.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le budget primitif 2026 de l'eau et de l'assainissement qui se traduit par les chiffres suivants.

SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes : 80 036.45 €

Dépenses : 80 036.80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 359 414.40 €

Dépenses : 359 414.40 €

Le conseil municipal à l'unanimité vote le budget primitif de l'eau et de l'assainissement.

Fait à Entrevaux, le 27 avril 2026.

Le Maire,

Didier OCCELLI,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2026.

PRESENTS : Andrée BONHOMME, Sylvie BOUERY, Adrian DANIEL, Gérard DONNINI, François FERAUD, Olivier LIONARDO, France LOMBARD, Frédérique MENUT, Marielle MICHEL, Patrick VOETGLIN.

PROCURATION : Inès OCCELLI a donné pouvoir à Marielle MICHEL. Cynthia RAHAL a donné pouvoir à Adrian DANIEL. Gil LUCANI a donné pouvoir à Patrick VOETGLIN.

ABSENTS EXCUSES : Gilles GIORDANO.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

OBJET : SUBVENTION D'EQUILIBRE EAU ET ASSAINISSEMENT - 32.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le budget de l'eau et de l'assainissement et les nombreux travaux intervenus au Plan d'Entrevaux dans le cadre de la résorption des fuites. A ce jour deux kilomètres ont été réalisés sur plusieurs exercices ainsi que des travaux sur la conduite du Seuil.

Au vu de l'importance de ces travaux et de leur amortissement le budget de l'eau et de l'assainissement ne peut à lui seul absorber de tels travaux et cela même en augmentant drastiquement le coût aux usagers telle que la surtaxe Agence de l'Eau perçue par la commune. L'augmentation des tarifs ne serait pas supportable pour l'usager. L'augmentation des tarifs ne serait pas supportable pour l'usager.

Il est donc proposé d'équilibrer ce budget par une subvention d'équilibre de 22848.52 € en provenance du budget principal.

Le conseil municipal oui l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, accepte d'équilibrer le budget de l'eau et l'assainissement par une subvention d'équilibre de 22 848.52 €.

Cette délibération est adoptée à

Fait à Entrevaux, le 27 avril 2026.

Le Maire,

Didier OCCELLI,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2026.

PRESENTS Andrée BONHOMME, Sylvie BOUERY, Adrian DANIEL, Gérard DONNINI, François FERAUD, Olivier LIONARDO, France LOMBARD, Frédérique MENUT, Marielle MICHEL, Patrick VOETGLIN.

PROCURATION : Inès OCCELLI a donné pouvoir à Marielle MICHEL. Cynthia RAHAL a donné pouvoir à Adrian DANIEL. Gil LUCANI a donné pouvoir à Patrick VOETGLIN.

ABSENTS EXCUSES : Gilles GIORDANO.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES - 33.

Le conseil municipal,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	0,00 €		0,00 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €		
FONCT	3 510.62 €	0,00 €	- 1 773.03	Recettes		1737.59 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2025	1 737.59 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		1 737.59 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
EXCEDENT CUMULE AU	31/12 /2025	1 738.59 €
Déficit à reporter (ligne 002)		

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 27 avril 2026.

Le Maire,

Didier OCCELLI,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire, les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2026.

PRESENTS : Andrée BONHOMME, Sylvie BOUERY, Adrian DANIEL, Gérard DONNINI, François FERAUD, Olivier LIONARDO, France LOMBARD, Frederique MENUT, Marielle MICHEL, Patrick VOETGLIN.

PROCURATION : Inès OCCELLI a donné pouvoir à Marielle MICHEL. Cynthia RAHAL a donné pouvoir à Adrian DANIEL. Gil LUCANI a donné pouvoir à Patrick VOETGLIN.

ABSENTS EXCUSES : Gilles GIORDANO.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

OBJET : BUDGET M4 SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES 2026 - 34.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le budget M4 du service extérieur des pompes funèbres qui se traduit par les chiffres suivants :

SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes : 3 337.59 €

Dépenses : 3 337.59 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 0 €

Dépenses : 0 €

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce budget.

Fait à Entrevaux, le 27 avril 2026,

Le Maire,

Didier OCCELLI,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le vingt-cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2026.

PRESENTS : Andrée BONHOMME, Sylvie BOUERY, Adrian DANIEL, Gérard DONNINI, François FERAUD, Olivier LIONARDO, France LOMBARD, Frédérique MENUT, Marielle MICHEL, Patrick VOEGTLIN.

PROCURATION : Inès OCCELLI a donné pouvoir à Marielle MICHEL. Cynthia RAHAL a donné pouvoir à Adrian DANIEL. Gil LUCANI a donné pouvoir à Patrick VOETGLIN.

ABSENTS EXCUSES : Gilles GIORDANO.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 – CAMPING – 35.

Le conseil municipal,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses	
INVEST	- 599.19		- 12 233.50	0 €	- 12 832.69
FONCT	26 114.89	0,00 €	+ 4 017.88	Recettes 0 €	+ 30 132.77

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le



ID : 004-210400768-20260429-AFFECT_CAMPING-DE

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2025	30 132.77€
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		12 832.69 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		17 300.08 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)		
Total affecté au c/ 1068 :		12 832.68 €
Résultat d'investissement reproté au BP 2026 ligne D 001		12 832.69 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12 /2025	
Déficit à reporter (ligne 001)		17 300.08 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 27 avril 2026.

Le Maire,

Didier OCCELLI,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2026.

PRESENTS : Andrée BONHOMME, Sylvie BOUERY, Adrian DANIEL, Gérard DONNINI, François FERAUD, Olivier LIONARDO, France LOMBARD, Frédérique MENUT, Marielle MICHEL, Patrick VOEGTLIN.

PROCURATION : Inès OCCELLI a donné pouvoir à Marielle MICHEL. Cynthia RAHAL a donné pouvoir à Adrian DANIEL. Gil LUCANI a donné pouvoir à Patrick VOETGLIN.

ABSENTS EXCUSES : Gilles GIORDANO.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

OBJET : BUDGET PRIMITIF CAMPING 2026 - 36.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le budget primitif 2026 du camping qui se traduit par les chiffres suivants.

SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes : 36 876.32 €

Dépenses : 36 876.32 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : 27 350.01 €

Dépenses : 27 350.01 €

Le conseil municipal vote à l'unanimité vote le budget primitif du camping.

Fait à Entrevaux, le 27 avril 2026,

Le Maire,

Didier OCCELLI,



COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2026.

PRESENTS : Andrée BONHOMME, Sylvie BOUERY, Adrian DANIEL, Gérard DONNINI, François FERAUD, Olivier LIONARDO, France LOMBARD, Frédérique MENUT, Marielle MICHEL, Patrick VOEGTLIN.

PROCURATION : Inès OCCELLI a donné pouvoir à Marielle MICHEL. Cynthia RAHAL a donné pouvoir à Adrian DANIEL. Gil LUCANI a donné pouvoir à Patrick VOETGLIN.

ABSENTS EXCUSES : Gilles GIORDANO.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

OBJET : COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES – 37.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'article 19 du code électoral a été modifié par la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité.

Ainsi dans toutes les communes quelle que soit leur population, les commissions de contrôle des listes électorales sont désormais composées en fonction du nombre de listes représentées au sein du conseil municipal.

Dans les communes dans lesquelles trois listes au moins ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :

- De trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.
- De deux conseillers municipaux appartenant respectivement à la deuxième et à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Le conseil municipal après en avoir délibéré fixe la composition de la commission électorale comme suit :

- Andrée BONHOMME.
- Gilles GIORDANO.
- Sylvie BOUERY.

- François FERAUD.
- Gérard DONNINI.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 004-210400768-20260429-CC_ELECTORALES-DE

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 27 avril 2026.

Le Maire,

Didier OCCELELI,



COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie en séance publique les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2026.

PRESENTS : Andrée BONHOMME, Sylvie BOUERY, Adrian DANIEL, Gérard DONNINI, François FERAUD, Olivier LIONARDO, France LOMBARD, Frédérique MENUET, Marielle MICHEL, Patrick VOEGTLIN.

POUVOIRS : Inès OCCELLI a donné pouvoir à Madame Marielle MICHEL. Cynthia RAHAL a donné pouvoir à Adrian DANIEL. Gil LUCANI a donné pouvoir à Patrick VOETGLIN.

ABSENTS EXCUSES : Gilles GIORDANO

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – 38.

Le conseil municipal ouï l'exposé du Maire, sur la nécessité de constituer une commission communale des impôts directs dresse en double exemplaires la liste des commissaires titulaires et suppléants qui s'établit comme suit :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Yvette BARTHELEMI 2508 Route du Brec 04320 ENTREVAUX	Pascal MAGNAN 2563 Route du Brec 04320 ENTREVAUX
Gérard HENRY 1346 Route du Plan 04320 ENTREVAUX	Maurice GUIBERT 284 Chemin du Bas AGNERC 04320 CASTELLET LES SAUSSES
Isabelle MERMET 2038 Route de NICE 04320 ENTREVAUX	Alain BARET Route des Tuves 04320 ENTREVAUX
Paola PANIZZA 455 CHEMIN SAINT DIDIER 04320 ENTREVAUX	Jean-Charles BRUN 838 Route du Plan 04320 ENTREVAUX
Franck LUCANI 24 Rue Serpente 04320 ENTREVAUX	Christian BOLGARI 1630 Route du Plan 04320 ENTREVAUX



Département des Alpes-de-Haute-Provence
Canton de Castellane

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 004-210400768-20260429-IMPOTS_DIRECTES-DE

Marie-Christine CESAR 2111 Route du Plan 04320 ENTREVAUX	Nadia GAYDON 3378 Route de Nice 04320 ENTREVAUX
Jean-Luc IVALDI 110 Rue Basse des remparts 04320 ENTREVAUX	Jean-Luc BEGNIS 360 Route du Plan 04320 ENTREVAUX
Christian PERREAUT 1454 Route du Plan 04320 ENTREVAUX	Patrick DORDONNAT 82 Rue de l'Orbitelle 04320 ENTREVAUX
Patrick MANTRAND 3632 Route de Nice 04320 ENTREVAUX	Rémy BERNAGE 1335 Route de Digne 04320 ENTREVAUX
Serge LEDOUX 3216 Route de Bay 04320 ENTREVAUX	Stéphane LECAS 35 Descente des moulins 04320 ENTREVAUX
Christian VACHIER 37 Rue du Four 04320 ENTREVAUX	Danièle GUGOLE 7 Rue de la Chouette 04320 ENTREVAUX
Daniel BAILE 32 Rue basse des Remparts 04320 ENTREVAUX	Dominique LAURENT 31 Rue de la Porte Royale 04320 ENTREVAUX

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 27 avril 2026,

Le Maire,

Didier OCCELLI



COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie en séance publique les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2026.

PRESENTS : Andrée BONHOMME, Sylvie BOUERY, Adrian DANIEL, Gérard DONNINI, François FERAUD, Olivier LIONARDO, France LOMBARD, Frédérique MENUT, Marielle MICHEL, Patrick VOETGLIN.

PROCURATION : Inès OCCELLI a donné pouvoir à Marielle MICHEL. Cynthia RAHAL a donné pouvoir à Adrian DANIEL. Gil LUCANI a donné pouvoir à Patrick VOETGLIN.

ABSENTS EXCUSES : Gilles GIORDANO.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

OBJET : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE VCC - N°39.

Vu les articles L 3111-1 à L 3342-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget municipal,

Vu l'adhésion de la Commune d'Entrevaux au syndicat mixte des Villages et Cités de Caractère en 2020,

Considérant les critères d'intervention et la grille de calcul des subventions relatifs aux opérations façades et toitures, votés par délibération du Syndicat Mixte des Villages et Cités de Caractère en date du 26 septembre 2018,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale et afin de fluidifier, à donner à M. le Maire délégation pour attribution et versement de la part communale des subventions des opérations de façade et toiture validées par le comité syndical des Villages et Cités de Caractère

.../...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

- Le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil municipal :

D'attribuer et de verser aux pétitionnaires de sa commune, la part communale des subventions validées par délibération du comité syndical des Villages et Cités de Caractère dans le cadre des opérations de façade et toiture, sans revenir vers le Conseil municipal de manière systématique ; étant précisé que les subventions réparties sur la base de la grille de calcul sus-mentionnée sont plafonnées à 2 500 € par type d'opération (façade et toiture pouvant se cumuler) et que le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence verse à hauteur égale, sa part de subvention, directement au pétitionnaire.

Prend acte :

Que le maire rendra compte s'il y a lieu, à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation et des sommes versées.

Que cette délibération est à tout moment révocable.

Choisit, après débat l'une des mesures suivantes :

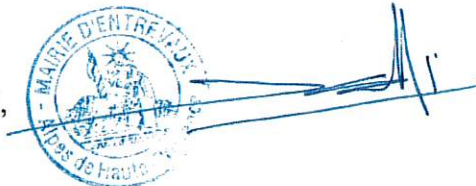
1° Autorise que la présente délégation soit exercée par le suppléant du maire en cas d'empêchement de celui-ci,

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 27 avril 2026.

Le Maire,

Didier OCCELLI,





COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le vingt-cinq du mois d'avril à dix heures, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire les membres du conseil municipal de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Didier OCCELLI, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 20 avril 2026.

PRESENTS : Andrée BONHOMME, Sylvie BOUERY, Adrian DANIEL, Gérard DONNINI, François FERAUD, Olivier LIONARDO, France LOMBARD, Frédérique MENUT, Marielle MICHEL, Patrick VOEGTLIN.

PROCURATION : Inès OCCELLI a donné pouvoir à Marielle MICHEL. Cynthia RAHAL a donné pouvoir à Adrian DANIEL. Gil LUCANI a donné pouvoir à Patrick VOETGLIN.

ABSENTS EXCUSES : Gilles GIORDANO.

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR ENQUETE PUBLIQUE RAVIN DE ST MACAIRE – 40.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le dossier porté par le Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau Maralpin (SMIAGE) relatif au programme pluriannuel de gestion sédimentaire du ravin de Saint-Macaire.

Pour mémoire, en 2018, un arrêté préfectoral avait autorisé le SMIAGE, pour une durée de cinq ans, à réaliser les travaux d'extraction des matériaux du ravin, avec une réinjection de ces derniers dans le lit du Var. Les travaux effectués la même année ont permis d'extraire 3 100 m³ de matériaux.

Dans ce contexte, le SMIAGE a engagé une procédure de renouvellement de cette autorisation pour une durée de dix ans auprès des services de la Direction Départementale du Territoire des Alpes-de-Haute-Provence (DDT 04).

Les principales étapes de la procédure sont les suivantes :

- Réalisation d'un profil en long, de profils en travers et d'une cubature afin d'estimer le volume d'exhaussement du cours d'eau ;
- Juillet 2023 : dépôt d'une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale ;
- Août à septembre 2023 : Inventaire faune/flore saison été ;

- Avril 2024 : Arrêté Environnemental portant décision au de l'article R122-3-1 du code de l'environnement. Le évaluation environnementale ;

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le n'est pas soumis à
ID : 004-210400768-20260429-ST_MACAIRE_40-DE

- Avril à juin 2024 : inventaire faune/flore saison printemps ;
- Août 2025 : dépôt dossier d'Autorisation Environnementale et Déclaration d'Intérêt Général ;
- Du 07 au 21 avril 2026 : déroulement de l'enquête publique.

Vu l'Arrêté Environnemental n° AE-F09323P0343 du 14/03/2024 portant retrait de la décision implicite relative à la demande n° F09323P00343 et portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R122-3-1 du code de l'environnement ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2026-068-001 portant ouverture d'une enquête publique unique pour une autorisation environnementale et une déclaration d'intérêt général relatives au programme pluriannuel d'entretien sédimentaire pour le ravin de Saint-Macaire à Entrevaux ;

Considérant que le SMIAGE est le maître d'ouvrage et qu'il a mis en œuvre l'ensemble des moyens nécessaire à la bonne réalisation du projet et de son exécution ;

Considérant que le programme est financé par des fonds publics, en l'occurrence la Communauté de Commune des Alpes Provence Verdon (CCAPV), aucune participation financière ne sera demandée aux propriétaires riverains.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette délibération à la majorité.

Madame France LOMBARD vote contre.

Fait à Entrevaux, le 27 avril 2026.

Le Maire,

Didier OCCELLI,

The image shows a blue ink signature of Didier Occelli over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ENTREVAUX' at the top and 'Alpes de Haute Provence' at the bottom, with a central emblem.